

Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00

☎ : **02.98.92.50.23** www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr

Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay	ZA Stang ar Garront, Rue Camille Danguillaume Châteaulin	02.98.16.14.00
Enedis	Dépannage - urgences 24h/24h	09.72.67.50.29
Eau potable	Véolia – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	09.69.32.35.29
Assainissement	Saur – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	02.77.62.40.09
Bibliothèque municipale	Mercredi et samedi : 10h à 12h / Vendredi de 16h30 à 18h30 / Dimanche de 10h30 à 12h	02.98.92.57.55
Relais Poste au « Bar Tabac le Porzay »	Du lundi au samedi de : 8h00-12h00 et 14h00-15h30	02.98.92.56.64
Vétérinaires	28 bis rue de la Presqu'île	02.98.92.50.24
Pharmacie du Porzay	1, allée du stade	02.98.92.50.34
Taxi du Porzay - Transport de malades assis 7 j / 7	David Daden	06.63.44.29.70
Ambulances - Services funéraires	Alain Jolec	02.98.81.27.28
Bac de collecte de vêtements	Services techniques – zone artisanale de Carn Ar Hoat	
Déchèterie	Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Fermé le mardi	02.98.92.57.58
Déchets de jardin	Rue Saint Michel	
MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE		
Médecins	Vincent Bauta Clément Cogneau Marion Paugam Marine Roque	02.29.20.21.00
Infirmières	Permanence dès 8h30 Anne-Laure Brusq-Hirrien Stéphanie Bideau Régine Gérardi Dominique Robyn Laurence Duchillier	02.98.92.52.06 02.98.92.55.34
Kinésithérapeutes	Eric Peuziat Julie Scordia Claire Le Ny Maria Magda Gherasim	02.98.92.53.13 02.56.06.29.29
Diététicienne - Nutritionniste	Séverine Doué	02.98.27.88.57
Ostéopathe	Florian Fauchart	06.30.90.87.89
Pédicure / Podologue	David Cavarec	02.98.92.59.19
Urologue	Mardi matin Olivier Develay	02.98.53.55.87
Sage-femme	Vendredi matin Gaëlle Rouxel	02.29.20.21.00

INFORMATIONS COMMUNALES

BIENTOT 16 ANS, PENSEZ AU RECENSEMENT !

Qui ? Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire. A cette occasion, les jeunes seront inscrits sur les listes électorales. Où ? A la mairie de votre domicile. Pourquoi ? Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. A l'issue de votre enregistrement, une attestation vous sera remise. Elle est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

L'ELAGAGE : UNE ACTION INDISPENSABLE

Les branches d'un arbre situé à proximité d'une ligne électrique sous tension peuvent devenir dangereuses dès qu'elles approchent à moins d'un mètre ! Elles peuvent provoquer des coupures de courant, la rupture de câbles ou entraîner des accidents corporels graves.

Il est donc nécessaire d'élaguer ou faire élaguer la végétation située à proximité des lignes électriques.

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant du terrain

En tant que propriétaire ou occupant d'un terrain où sont implantés des arbres, j'ai la responsabilité de l'élagage des branches qui surplombent le domaine public (trottoirs, routes, bas-côtés, fossés)

Le saviez-vous ? : lorsque des branches ou la chute d'un arbre occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, ERDF facture le montant de la réparation. En cas de manque d'entretien, votre assureur pourrait refuser de garantir les dommages causés.

L'élagage est à la charge d'ERDF.

Lorsque le réseau électrique est sur votre propriété, ERDF réalise l'élagage de la végétation située à proximité de la ligne pour assurer en permanence le respect des distances de sécurité. Au préalable chaque propriétaire ou occupant est directement informé par l'élagueur, prestataire d'ERDF, de son intervention.

Le Bon Conseil : Élaguer régulièrement votre végétation

Une fois l'élagage de la végétation effectué, ERDF recommande aux propriétaires de maintenir une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique. Ainsi l'entretien sera facilité et pourra être réalisé en toute sécurité.

SURVEILLANTS DE BAINADE

Chaque année, près de 150 surveillants de baignade et des activités nautiques sont engagés sur une trentaine de postes de secours afin d'assurer la sécurité des plages du Finistère. La campagne d'engagement pour la saison 2025 a débuté. Toutes les informations sur les candidatures sont disponibles sur le site www.sdis29.fr

VENTE DE BOIS

La commune doit procéder à l'entretien du bois du bourg. La commune n'ayant pas l'utilité de ce bois, il sera mis à la vente. Conditions : résider sur la commune, achat limité à une corde par foyer, inscription en mairie, prix = 150€ la corde de bois (non livré - bûches de 2 mètres).

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

PERMANENCE NUMÉRIQUE

Réservez un accompagnement individuel d'une durée de 45 minutes sur votre commune !

Contact : France services Châteaulin : 02.98.16.14.20 ou Christophe Gaschet : 06.75.24.88.56

- Prendre en main un ordinateur, un téléphone, une tablette ; utiliser des applications sur smartphone ou tablette ; naviguer sur internet ; créer et gérer mes contenus multimédia/numériques ; effectuer des achats en ligne ; effectuer mes démarches en ligne ... A Plonévez-Porzay, de 9h à 12h le premier mercredi du mois.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le PLUI est en vigueur et impose désormais le dépôt d'une déclaration préalable pour le ravalement et la pose de clôtures.

VIE ASSOCIATIVE

SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Les dossiers de demande de subvention ont été transmis par mail. Le formulaire est destiné à toutes les associations et concerne les demandes de financement du fonctionnement de l'association et/ou de financement d'une action spécifique. Il peut concerner exceptionnellement le financement d'un investissement. La date limite de remise des dossiers est fixée au vendredi 14 février.

ATELIER BIEN-ÊTRE

Lundi 27 janvier : Boulodrome à Telgruc. Rendez-vous à 14h, parking de Cornouaille.

Sortie du vendredi 7 mars : il reste encore quelques places pour le spectacle Celtics Légends à Brest. Départ en car de Plonévez-Porzay à 17H30. Spectacle à 20h. Prix du spectacle et car : 53€ (chèque à établir au nom du « Bien-être de Plonévez-Porzay »). L'encaissement du chèque confirme l'inscription. Inscription pour le 25 janvier dernier délai.

JEUDIS CRÉATIFS

L'atelier a besoin de laine rose pour préparer l'animation « octobre rose ». Si vous en disposez, merci de bien vouloir déposer en mairie vos restes de laine.

RANDONNEURS DU PORZAY

Mardi 28 janvier ⇒ marche douce : Les Plomarc'h, marche découverte : Douarnenez. Mercredi 29 janvier : Kerlaz. Vendredi 31 janvier : Le Juch. Contact : 06.47.98.83.53.

TROTTE SENTIERS DE LA BAIE

Vendredi 31 janvier : Douarnenez-Ploaré, circuit de Kervéoc'h. Contact : 06.31.52.60.64 ou 06.63.98.86.38.

INFORMATIONS COMMERCIALES

La bijouterie Le Bot est fermée jusqu'au mardi 11 février.

INFORMATIONS PAROISSIALES

Samedi 25 janvier : messe à 18h à Cast.

Imprimé par nos soins